

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT D'URBANISME**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 27 janvier 2026 à 18h00**, pour les personnes qui souhaitent échanger avec le comité sur la/les présente.s demande.s de dérogation mineure :

Lot 4542014, 786, 2^e rang : La demande consiste à régulariser la marge latérale ouest de la véranda pour permettre une distance de 0,43m plutôt que 2,00m (règlement de zonage - grille de spécification – zone 023Ha, dans la zone agricole).

Lot 3887246, route 132 Ouest : La demande consiste à accorder une distance centre-centre de 54.52m plutôt que 60.00m entre deux intersections, i.e entre la rue projetée/route 132 Ouest et la rue Leblanc/route 132 Ouest (art. 3.2.4.2, règlement de lotissement).

Les personnes qui désirent obtenir de l'information sur la.les demande.s de dérogation mineure sont invitées à le faire par courriel à urbanisme@carletonsurmer.com d'ici le 23 janvier 2026.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 13^{ÈME} JOUR DE JANVIER 2026



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier

(Publication sur le site internet de la Ville le 13 janvier 2026)